

A1611

833112

27 FEV. 2006

FINANCIERE POD
Société à responsabilité limitée
au capital de 100.000 €
Siège social : 3, rue de Champagne
67540 OSTWALD
RCS STRASBOURG B 389 990 920

PROCES-VERBAL DES DECISIONS

DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 2 JANVIER 2006

L'an deux mille six,
Le 2 Janvier,
A 14 Heures,

au siège social,

Monsieur Patrick DAGORN, propriétaire de la totalité des 6.500 parts sociales émises par la Société à Responsabilité Limitée «FINANCIERE POD », associé unique de ladite société,

En présence de Monsieur Jean-Louis ZILL, gérant,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau gérant en remplacement du gérant démissionnaire et détermination de ses pouvoirs,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique prend acte du désir manifesté par Monsieur Jean-louis ZILL de démissionner de ses fonctions de gérant à compter du 1^{er} janvier 2006 et le remercie pour les services rendus à la Société.

L'associé unique décide en conséquence de nommer en qualité de nouveau gérant, à compter du 1^{er} janvier 2006 et ce pour une durée indéterminée :

- Monsieur Patrick DAGORN demeurant 3, rue de Champagne à 67450 OSTWALD.

Monsieur Patrick DAGORN exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Monsieur Patrick DAGORN déclare qu'il accepte les fonctions de gérant et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Patrick DAGORN

*Donner pour acceptation
des fonctions de gérant.
Bocour*

